



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2023-237

Objet : Rue Franklin (à hauteur des n°24 et n°26)  
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »,

Vu la demande présentée par l'entreprise Sogetrel – 5 rue Saint-Léon – 54000 NANCY, pour permettre le raccordement de la fibre pour leur client résidant au 16 rue Franklin,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'intervention, il y a eu lieu, rue Franklin (à hauteur des n°24 et n°26), d'interdire le stationnement des véhicules au droit de la chambre souterraine, à compter du mardi 13 juin 2023, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 jour),

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le bon déroulement de l'intervention citée ci-dessus, rue Franklin (à hauteur des n°24 et n°26), le stationnement des véhicules sera interdit au droit de la chambre souterraine, à compter du mardi 13 juin 2023, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 1 jour).

**ARTICLE 2** : L'entreprise Sogetrel sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



À Redon, le 31 mai 2023

Pour le Maire,  
André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué  
À l'Occupation de l'Espace Public